



Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251114-2025_203_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie – Lot n°04 Menuiseries bois / Entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN / Avenant n° 03 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM – CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique ;

VU la décision n° 2024_103_DEC en date du 27 juin 2024 attribuant le marché de travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie – lot n°04 Menuiseries bois – à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN ;

VU l'acte d'engagement signé le 27 juin 2024 et notifié à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN le 1^{er} juillet 2024 ;

VU l'avenant n°01 signé le 27 mai 2025 et notifié à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN le 2 juin 2025 ;

VU l'avenant n°02 signé le 13 juin 2025 et notifié à l'entreprise LES MENUISERIES DE L'AIN le 17 juin 2025 ;

VU le budget 2025 ;

VU le projet d'avenant n° 03 ;

VU l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 13 novembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'en cours de réalisation des travaux, il apparaît nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires ; que ces prestations supplémentaires ont pour objet la fourniture et la pose d'une table de mariage et de rideaux ;

../..

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces prestations d'un montant de 13 182 € HT ;

DÉCIDE

 **DE SIGNER** l'avenant n° 03 au marché de travaux de rénovation énergétique et aménagement des combles de la Mairie – lot n°04 Menuiseries bois – pour un montant total de 13 182 € HT, soit une augmentation de 5.29 % du montant initial du marché ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20251114-2025_203_DEC-DE

Berger
Levrault

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 14 novembre 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 novembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 novembre 2025.